



Cagnotte le 12 novembre 2019

## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



Monsieur le Préfet des Landes  
24 rue Victor Hugo  
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

Objet : construction illégale en zone agricole – commune de Bougue

Monsieur le Préfet des Landes,

Permettez-nous d'attirer votre attention sur le permis de construire n° 40 051 19 F003 délivré à la SAS MEGAVOLTA pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de Bougue.

Le terrain concerné est classé dans la carte communale opposable en zone N (agricole) ou « *les constructions sont autorisées à condition d'être compatibles avec l'exercice d'une activité agricole* »

A la lecture du règlement d'urbanisme actuellement en vigueur (carte communale) comme du futur règlement (PLUI) cette demande aurait dû faire l'objet d'un avis défavorable des services instructeurs pour les raisons suivantes :

- La carte communale en vigueur à la date de signature par Monsieur le Maire de ce permis classe le terrain en zone non constructible et Le plan local d'urbanisme intercommunal classe ces parcelles en zone N (agricole)
- M.J-Y Grandidier est le président de la société VALOREM et de MEGAVOLTA, de ce fait M. Grandidier n'est pas agriculteur, ni lié à cette profession, mais l'objectif est de bénéficier du tarif de rachat de l'énergie photovoltaïque

Nous vous prions de bien vouloir faire mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine CDPENAF, mais soyez certain que nous resterons vigilants sur ces détournements de réglementation.

Nous vous demandons de faire procéder à un avis défavorable à ce dossier et à la déconstruction de ce bâtiment. Sachez que la SEPANSO 40 envisage d'engager un recours contentieux si cette situation anormale perdurait. Nous vous prions de nous transmettre l'arrêté d'annulation de ce permis et de l'arrêté contraignant à la remise en état du site.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Georges CINGAL, Président Fédération SEPANSO Landes  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53

[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)

Copie à : Madame Martine Blezy, Maire de Bougue